

Conseil municipal de Soueix-Rogalle

Compte rendu de la séance du 29 septembre 2016

L'an deux mille seize et le vingt-neuf septembre à 21 heures 00, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane BONTÉ.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : jeudi 15 septembre 2016

étaient présent/e/s : Christiane BONTÉ, Christine TERRISSE, Colette ROMIER, Thomas GUITTOT, Pierre JOUAS, Séverine BARAT, Lionel FERNANDES, André NAVARRO, Catherine TÉQUI

était/en/t excusé/e/s : Pierre GASTEUIL

était/en/t absent/e/s : Stéphane COUMES

était/en/t représenté/e/s :

Secrétaire de séance : Madame Colette ROMIER

Ordre du jour:

Avis du conseil sur le projet de règlement des cimetières

Tarifs des concessions des cimetières communaux

Suppression adjoint technique 2° classe

Emploi de secrétaire de mairie

Décision modificative budgétaire

Gestion du camping municipal "La Claire"

Projet d'approvisionnement local pour la cantine scolaire

Questions diverses

Portant avis du conseil municipal sur le projet de règlement des cimetières communaux (DEL 2016 031)

Madame la Maire expose au conseil municipal, qu'en vertu des articles L.2223-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est de sa responsabilité d'assurer la gestion du cimetière. Elle présente donc un projet de règlement des cimetières communaux de Soueix et de Rogalle et demande au conseil municipal de formuler un avis sur ce projet.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire, et vu le projet de règlement des cimetières communaux,

approuve à l'unanimité le projet de règlement des cimetières.

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 97-I ;

vu l'avis du comité technique paritaire en date du 13 juillet 2016 ;

le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

de supprimer un emploi d'adjoint technique de 2° classe permanent à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2016 et d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Création d'un emploi de secrétaire de mairie (DEL 2016 034)

Madame la Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame la Maire propose à l'assemblée de créer un emploi de secrétaire de mairie à temps complet relevant du grade d'adjoint administratif de 2° classe.

Le conseil municipal,

vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

vu le budget communal ;

vu le tableau des effectifs ;

considérant que les besoins du service exigent la création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps complet,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps complet relevant du grade d'adjoint administratif de 2° classe à compter du 16 décembre 2016.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

- de modifier ainsi le tableau des effectifs de la commune tel qu'annexé à la présente délibération ;

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote de crédits supplémentaires (DEL 2016 035)

Madame la Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-451.00	
023	Virement à la section d'investissement	-10000.00	
6135	Locations mobilières	5000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3000.00	
615232	Entretien, réparations réseaux	2451.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2183	Matériel de bureau et informatique	640.00	
2313	Constructions	-10000.00	
2313	Constructions	-640.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		-10000.00
TOTAL :		-10000.00	-10000.00
TOTAL :		-10000.00	-10000.00

Madame la Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Gestion du camping municipal "La Claire"

Le conseil évoque l'approche de la fin du bail du camping municipal "La Claire". Le conseil propose de débattre lors d'une prochaine séance sur le mode de gestion de ce camping à l'issue de la gestion actuelle, à savoir si est adopté un mode de gestion en délégation de service public (DSP) ou en gestion directe.

Projet d'approvisionnement local pour la cantine scolaire

Un projet d'approvisionnement local pour la cantine scolaire en partenariat avec l'association CASTA est à l'étude et fera l'objet de discussions lors de séances ultérieures.

Questions diverses

Madame la Maire informe le conseil municipal que le chantier de professionnalisation qui doit aboutir à la réfection totale de l'appartement sis au dessus de la salle du conseil municipal (qui avait fait l'objet de la délibération DEL_2016_026 du 23/06/2016) doit commencer mercredi 5 octobre 2016.